

Capitalisation 2014-2020

État de l'art et prochaines étapes

Octobre 2019

Sommaire général

0. INTRODUCTION	3
1. Meilleure définition des pôles thématiques, transformation des pôles en clusters	3
2. Cartographie et identification des bonnes pratiques	4
3. Capitalisation au sein des pôles thématiques / clusters	5
4. Processus expérimental de capitalisation des Programmes CTE, la participation au processus CGET	8
5. Proposition de travail	9
6. Plan d'activité	10

0. INTRODUCTION

Ce document est destiné à mettre à jour la « Note méthodologique » du 21 octobre 2017, laquelle contenait une phase préliminaire (0) et deux phases de développement : une phase de structuration (phase 1) et une phase de maturation (phase 2).

En outre, les paragraphes suivants décrivent l'état d'avancement en passant brièvement en revue les activités réalisées, énumérées ci-après :

1) Meilleure définition des pôles thématiques en tenant compte également des nouveaux thèmes couverts par le Programme à partir du IIe Appel (par exemple : croissance et emploi, gestion du risque d'incendie, etc.) ;

2) Cartographie et systématisation des « bonnes pratiques » existantes au sein de chacun des pôles thématiques, en utilisant également les nombreuses occasions de confrontation et de partage auxquelles le Programme a participé ;

3) Capitalisation au sein des pôles thématiques :

3.1 Capitalisation « guidée » dans les pôles :

Pôle thématique 2 : « Promotion du tourisme durable »

Pôle thématique 5 : « Conservation, protection et développement du patrimoine culturel et naturel (en collaboration avec le projet Interreg Epicah)

3.2 Capitalisation « spontanée » au sein du pôle thématique « GNL » ;

4) Processus expérimental de capitalisation des Programmes CTE concernant la France, initié par le Commissariat général à l'égalité des territoires du gouvernement français (CGET) ;

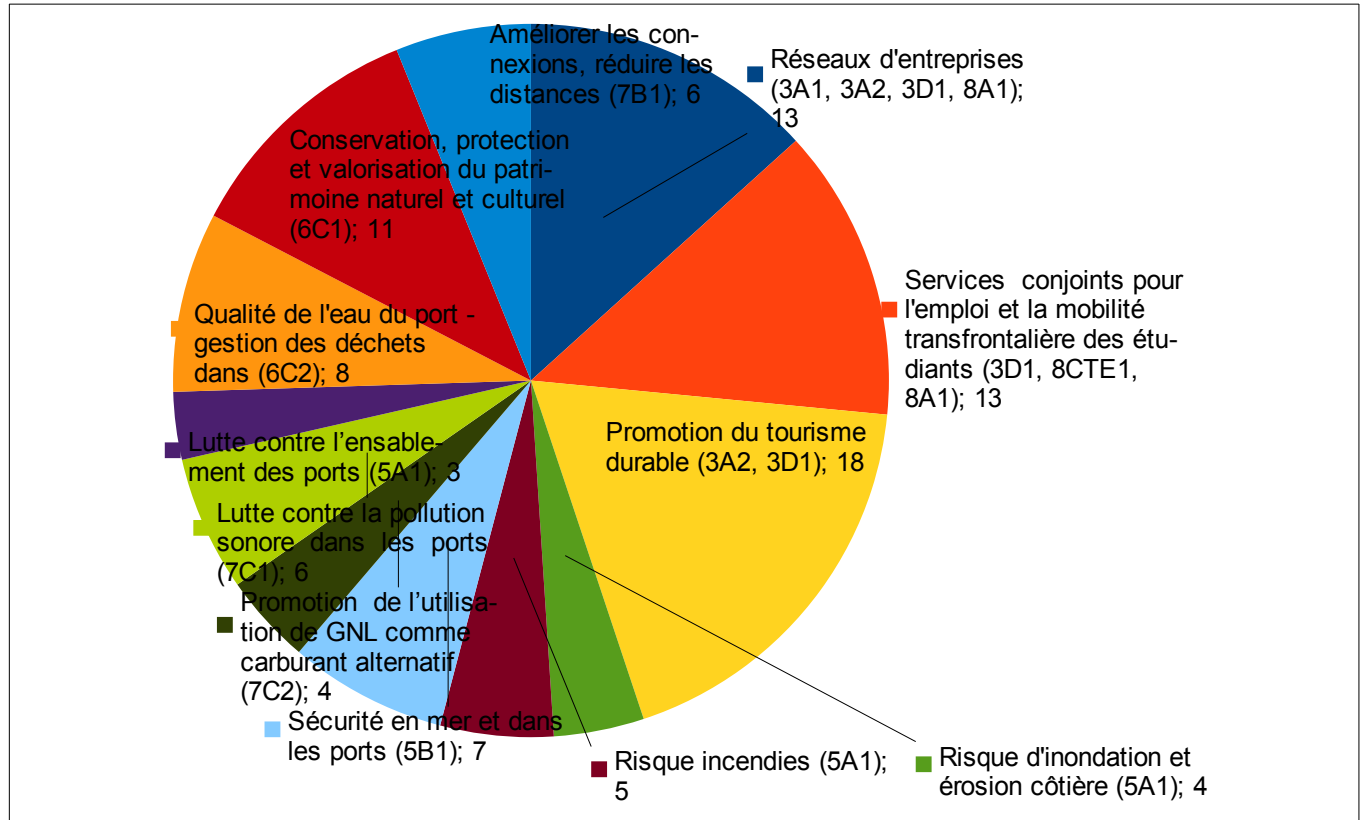
Enfin, le document présente une proposition de capitalisation plus mature, à mettre en œuvre à travers la mobilisation de ressources spécifiques du Programme (voir paragraphe 5).

1. Meilleure définition des pôles thématiques, transformation des pôles en clusters

En ce qui concerne la distribution prévue dans la note de novembre 2017, le Programme est actuellement structuré selon les thèmes présentés à la Figure 1.

Chaque pôle thématique comprend des projets pouvant répondre à différents Axes prioritaires et Priorités d'investissement, pour autant qu'ils couvrent des problèmes similaires. Compte tenu de l'augmentation du nombre de projets pour chaque pôle, grâce aux projets du IIIe Appel ainsi qu'aux futurs projets du IVe Appel, il a été procédé à un regroupement plus précis à travers une réorganisation des pôles en clusters, comme décrit dans le tableau de l'annexe 1 « Répartition des projets par clusters ».

Figure 1 - Pôles thématiques du Programme Interreg Maritime, PI et nombre de projets



2. Catalogue et identification des bonnes pratiques

En vertu d'une capitalisation « ascendante » (projet / cluster / Programme), à partir de 2018, le Programme s'est consacré à la catalogage des réalisations/outputs des projets, en identifiant au sein de ceux-ci les « bonnes pratiques » sur la base des critères qui avaient déjà été définis dans la même note méthodologique. L'effort de systématisation des informations a inclus également des projets financés au cours de la période de programmation 2007-2013 (pour les thèmes de continuité et d'intérêt pour la programmation actuelle).

La première étape (c'est-à-dire celle au niveau du projet), c'est-à-dire la cartographie au niveau du projet, est réalisée au travers d'une analyse documentaire axée essentiellement sur ce qui suit :

- les informations contenues dans les rapports de suivi rédigés tous les six mois par les Bénéficiaires ;
- les informations collectées via des demandes spécifiques dans les projets ;
- les informations recueillies lors d'entretiens plus approfondis avec les acteurs pertinents des projets.

Capitalisation 2014-2020. État de l'art et prochaines étapes.

Pour chaque projet, les informations suivantes ont été recueillies :

- Identification de la proposition de bonne pratique (titre, principaux acteurs, classification typologique et thématique)
- Description de la bonne pratique en termes d'efficacité/efficience, durabilité, contenu innovant, potentiel de transférabilité/reproductibilité

La catalogue des réalisations des projets est disponible sur le site du Programme. En outre, un premier travail de synthèse a été diffusé à l'occasion du Comité de suivi qui s'est tenu à Florence en novembre 2018, et contenu dans le document intitulé « État d'avancement du Programme / 2. Aperçu général des principales réalisations des projets financés par le 1er et 2e Appel ».

Outre les critères généraux de caractérisation des bonnes pratiques, la cartographie comprenait également l'évaluation de la capacité de transférabilité et de reproductibilité sur la base des critères suivants :

- 1) Degré de maturité du résultat / réalisation
- 2) Potentiel de reproductibilité : de certains aspects du modèle proposé dans d'autres contextes ou d'application pour la résolution d'autres problèmes.
- 3) Existence et retombées des actions de diffusion / reproduction¹
- 2) Potentiel d'intégration fonctionnelle : avec les parcours des communautés thématiques et des plateformes internationales (INTERACT, INTERREG Europe, MED, etc.)

Les réalisations de chaque projet ont toujours été analysées et rassemblées en termes de pôle thématique, c'est-à-dire en essayant de trouver les points de rattachement ou de synergie entre elles. En outre, la configuration du travail a pris en compte les exigences découlant de la création de la bibliothèque du Programme, qui devra être mise en œuvre dans les prochains à venir.

Dans une phase plus avancée, il sera possible d'envisager la capitalisation avec d'autres Programmes de coopération ou de développement régional avec lesquels une confrontation serait utile. Par exemple, l'AG / SC a été le porteur des bonnes pratiques du Programme Maritime au sein du processus de capitalisation initié par le CGET (voir le point 4).

Parmi les bonnes pratiques du Programme, il convient de mentionner que 6 vidéos ont été produites, dans le cadre d'une série intitulée « Plusieurs résultats, une seule mer » sur les thèmes suivants : 1. Réseaux transfrontaliers de services ; 2. Tourisme durable ; 3. Risques liés au changement climatique ; 4. Durabilité des ports et sécurité en mer ; 5. Patrimoine naturel et culturel ; 6. Connexions. Les vidéos sont toutes disponibles sur le site web du programme dans la section Événement annuel / 15 novembre 2018. Encore dans le monde numérique, il est bon de rappeler la playlist des vidéos des projets sur la chaîne Youtube du Programme.

3. Capitalisation au sein des pôles thématiques / clusters

¹ Identique à la note 2

Le Programme s'est engagé dans un processus de capitalisation par pôle thématique / cluster qui peut être de 2 types :

- i. un processus « guidé » grâce à la proposition et au soutien du projet Epicah financé par le Programme Interreg Europe. En collaboration avec les partenaires du projet, il a été procédé, de manière conjointe, à la définition d'une méthodologie, testée sur les pôles thématiques « Promotion du tourisme durable » et « Conservation, protection et développement du patrimoine naturel et culturel », qui pourrait également s'appliquer à d'autres domaines thématiques ;
- ii. un autre processus que nous pourrions définir de « spontané », auto-organisé par le cluster « Promotion de l'utilisation du GNL comme carburant alternatif ».

3.1 Capitalisation « guidée » au sein des pôles « Promotion du tourisme durable » et « Conservation, protection et développement du patrimoine culturel et naturel » réalisée dans le cadre du projet Epicah

Le projet Epicah a eu recours à la méthode LAB qui prévoit :

- la participation active des principaux acteurs des projets,
- un brainstorming entre les participants qui, dirigé par un facilitateur, favorise la génération, l'organisation et le développement des idées.

La méthode du LAB comprend trois phases de travail : Pré-Lab / Lab (I) / Post-Lab / Lab (II). Pour chaque phase, un modèle de fiche est fourni (voir Annexes 2/3 (Exemple Cluster « Gestion des risques liés aux changements climatiques » /4).

1) Pré-LAB

Au cours de la phase de Pré-Lab, les projets sont tenus de remplir une fiche de présentation succincte des activités et des réalisations/outputs. À partir des fiches collectées, l'AG / SC rédige une grille récapitulative unique qui est envoyée à tous les participants. Cela permet aux participants d'aborder le Lab en ayant une idée plus précise des activités et des outputs réalisés par chaque projet du pôle.

2) 1er LAB

La session du Lab prévoit que le facilitateur, à travers une méthode participative, présente des questions directrices telles que celles reportées dans les tableaux ci-dessous. Celles-ci visent à comprendre les éventuels points de rattachement entre les réalisations / outputs produits par les projets. Au terme de l'exposé, on obtient une cartographie des affinités et des complémentarités entre les projets participants dans le but de vérifier la faisabilité d'un parcours commun.

Capitalisation verticale

« De quelle manière vos outputs pourraient-ils être réutilisés par d'autres projets, ou inclus dans leurs activités ? »

(Adressée aux projets qui ont finalisé leurs réalisations).

« De quelle manière les réalisations prévues dans votre projet pourraient être partagées entre les projets du pôle thématique, de manière à ce qu'elles puissent être réutilisées par d'autres projets et/ou intégrées dans leurs activités ? »

(Adressée aux projets qui sont encore dans la phase du résultat attendu).

Capitalisation horizontale

« Comment pourriez-vous développer vos activités en synergie avec des projets présentant des activités/outputs similaires afin d'obtenir des réalisations communes entre des groupes de projets ? »

3) POST LAB

À la fin du Lab, le facilitateur prépare un rapport contenant le résumé de la session du Lab, qui est envoyé à tous les participants. Le rapport de synthèse contiendra à la fois les propositions de capitalisation des résultats de chaque projet et les propositions de synergies entre les activités de projets différents destinées à réaliser des économies d'échelle.

Sur la base des résultats ressortis, il est procédé à la constitution de groupes de travail ainsi qu'à l'identification d'un référent pour chacun d'entre eux. Les projets qui ont identifié des synergies sont appelés à :

1. examiner et à se mettre d'accord sur les propositions d'intégration des réalisations en question
2. approfondir et définir les aspects opérationnels et techniques sur les interconnexions entre les projets et sur l'intégration des réalisations
3. élaborant un plan d'action détaillant les méthodes d'intégration des réalisations

4) 2e LAB

Cette réunion sert à présenter les résultats obtenus et à comprendre comment les projets entendent poursuivre le travail de durabilité et de transférabilité de l'output intégré à l'échelle transfrontalière.

3.2 Capitalisation « spontanée » au sein du cluster « Promotion de l'utilisation du GNL comme carburant alternatif »

Le Ile Appel a financé 4 projets destinés à promouvoir l'utilisation du GNL qui abordent, pour des raisons évidentes, un problème commun, à savoir celui de proposer la possibilité d'un approvisionnement avec un carburant alternatif dans les ports de la zone de coopération.

L'objectif de ce groupe est de créer des synergies entre les réalisations en évitant les chevauchements et en exploitant le travail déjà effectué par d'autres.

Une dynamique similaire est en cours pour les projets de gestion des risques d'incendie financés dans le cadre de l'avis III.

4. Processus expérimental de capitalisation des Programmes CTE, la participation au processus CGET

Participation au processus expérimental de capitalisation avec le CGET

Le Programme Interreg Italie-France Maritime a été sélectionné pour participer à un processus expérimental de capitalisation des programmes CTE concernant la France, initié par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Le processus prévoit l'analyse, par le CGET, du processus de capitalisation de chaque Programme, ainsi que la sélection et l'analyse de certaines réalisations importantes pour chaque Programme, sur la base de certains critères. Enfin, le processus prévoit d'établir des stratégies pour la diffusion de ces réalisations et pour leur transfert dans les politiques nationales.

Le Programme Italie-France Maritime a donc sélectionné certaines réalisations en utilisant les critères établis par le CGET, ainsi que les critères établis par le Programme (conformément à la note méthodologique du 31 octobre 2017).

Veillez trouver ci-dessous la liste des réalisations proposées et en gras les 3 réalisations retenues par le CGET pour poursuivre le processus expérimental.

Pôles	Réalisations phares proposées
Pôle 1	Observatoire transfrontalier de l'économie portuaire Réseau transfrontalier d'organismes d'accompagnement des PME
Pôle 2	Label transfrontalier touristique et culturel Quality Made Lignes directrices pour la réalisation de Living Labs et pour la réalisation d'un plan stratégique de promotion du tourisme durable
Pôle 3	Renforcement du réseau de surveillance permettant d'améliorer l'alerte précoce pour faire face au risque d'inondation Modèle de planification participative des urgences contre le risque d'inondation
Pôle 4	Système de réseaux de surveillance de la mer pour la sécurité maritime

Pôle 5	Plan de l'Office de l'environnement de la Corse pour permettre aux bateaux de plaisance et de croisière d'accoster sans endommager les prairies de <i>Posidonia</i> dans les Bouches de Bonifacio
Pôle 6	Validation des statuts en vue de la création d'un GECT pour la gestion conjointe des transports entre la Sardaigne et la Corse

Au cours du processus, le Programme a mobilisé les projets sélectionnés pour répondre à certaines questions posées par le CGET, concernant les champs d'application possibles et les objectifs potentiels des actions de diffusion, de transfert et de l'état de développement d'éventuelles actions de récupération, d'évaluation et de transfert pouvant contribuer au marché national pour la réutilisation des résultats.

Le programme a contribué à l'identification d'actions potentielles et de groupes cibles aux niveaux européen, national et international en vue de la diffusion et de la transférabilité des réalisations des projets sélectionnés.

Enfin, le CGET a sélectionné 5 réalisations à partir de 5 programmes CTE auxquels participent la France : Sudoe, Med, Maritime, Alcotra, Rhin Supérieur.

Pour le Programme Maritime, c'est le projet Proterina3 Evolution qui a été identifié. Grâce à la continuité du projet Proterina, qui en est maintenant à son troisième mandat et qui a permis de développer une compétence forte entre les acteurs. En outre, de nombreuses zones côtières et bassins hydrographiques sont concernés par les réalisations du projet et les autorités locales ont des obligations réglementaires dans ce secteur et tentent d'améliorer leur efficacité.

5. Proposition de travail

Outre les activités déjà décrites, le Programme entend :

- élargir l'expérience Lab à tous les clusters thématiques du Programme ;
- mettre en œuvre la bibliothèque des réalisations/outputs du Programme ;
- souligner l'importance d'une orientation vers des résultats « de qualité » en encourageant la capitalisation et la transférabilité des réalisations du Programme.

En particulier, il entend mettre en place 2 dispositifs :

1. Un appel à guichet ouvert avec les ressources restantes du Programme, c'est-à-dire celles qui n'ont pas été attribuées par les Appels dont l'instruction est déjà terminée. À ces ressources s'ajoutent celles qui seront dégagées par les projets clôturés avec un niveau de dépense inférieur à 100 %.
2. La présence d'un expert externe qui guidera la capitalisation au sein des clusters en suivant, dans les grandes lignes, le modèle LAB décrit au point 3.1. L'expert apportera également son soutien au travail de cartographie et d'identification de bonnes pratiques, comme décrit au point 2.

En outre, afin de mettre en œuvre les phases suivantes, il est proposé de faire participer activement les référents territoriaux au sein de clusters thématiques spécifiques pour accompagner l'expert externe dans la réalisation des activités.

6. Plan d'activité

Veillez trouver ci-dessous une proposition des activités et de la répartition des fonctions entre les organes du Programme, les référents territoriaux et l'expert externe.

Sujet	Quoi	Qui	D'ici quand
Actions de contexte	1. Approbation de la proposition actuelle	CdS	Lors de la réunion du 6/11/2019
	2. Sélection de l'expert externe	AG	D'ici 2019
	3. Approbation du contenu de l'appel à guichet ouvert (tel que décrit au point 5)	CdS	Lors de la réunion du 6/11/2019
LAB	4. Programmation au calendrier des LAB pour les clusters qui ne sont pas encore insérés dans un processus de capitalisation	AG	D'ici le 30/11/2019
	5. Proposition d'association Cluster / Référent territorial	Référent territorial	D'ici le 30/11/2019
	6. Identification des acteurs et des parties prenantes à qui diffuser la méthodologie de capitalisation proposée par cluster thématique	AG / SC / expert externe / référents territoriaux	D'ici 2019
	7. Réalisation des LAB pour les clusters qui ne sont pas encore insérés dans un processus de capitalisation	AG / SC / expert externe / référents territoriaux	À partir de janvier 2020.
	8. Suivi des résultats obtenus grâce à la méthodologie LAB	AG / SC / expert externe / référents territoriaux	À partir de janvier 2020
Catalogue et bibliothèque	9. Poursuite des activités de cartographie et de diffusion des bonnes pratiques	Expert externe / référents territoriaux	En cours
	10. Mise en œuvre de la bibliothèque des réalisations / outputs du Programme	Expert externe en cours de sélection	À partir de janvier 2020
Appel à guichet ouvert	11. Publication de l'Appel	AG	À définir
	12. Instruction et mise en œuvre des projets	AG	À définir
Capitalisation au niveau du Programme	13. Consolidation de relations stables avec les plateformes internationales de capitalisation et les réseaux thématiques des programmes INTERACT, INTERREG EUROPE, MED (par exemple : Knowledge of the Seas network)	AG / SC	En cours
	14. Poursuite du processus avec le CGET	AG/SC	En cours

	15. Rattachement à l'évaluation d'impact	AG / SC / Groupe de coordination évaluation	À partir de janvier 2020
Diffusion	16. Diffusion des bonnes pratiques par des vidéos et campagne de communication, publication sur le site.	AG / SC / expert externe / référents territoriaux	En cours